



## revision de pension alimentaire

Par **cabanel**, le **13/11/2008** à **15:58**

mon divorce a eu lieu en 2001 a l epoque je versais 450 euros pour 2 enfants ma fille ne vit plus chez sa mere depuis debut 2007 mon ex me reclame 217euros pour mon fils a t elle le droit ? SI OUI SUR QUELLE JUGEMENT?

Par **jeetendra**, le **13/11/2008** à **19:26**

bonsoir, le mieux pour clarifier les choses entre vous et votre ex-épouse relativement à la pension alimentaire, c'est que vous saisissiez le juge aux affaires familiales du lieu où réside vos enfants (Tribunal de grande instance), pas besoin d'avocat, cordialement